



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20230308018 • MODALITES DE MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT PAYANT SUR LE PARKING DU LAC DES ESCOUMES

Le mercredi 8 mars 2023, à 18 heures 38, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le samedi 4 mars, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Michèle CORNET, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, Florence GONTRAN.

3 absents : Marie-France MARTIN ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Armel BRIAND.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que la Commune de Vinça a par convention la gestion des activités touristiques et de loisirs du lac de tourisme et de loisirs des Escoumes qui est la propriété du Département des Pyrénées-Orientales ;

Rappelle que la création d'un espace payant dans une zone particulièrement dense en saison estivale en raison de l'afflux de touristes, doit permettre l'optimisation de cet espace public. Il est indispensable, dans ce contexte de circulation intense, de favoriser un meilleur usage de l'espace public. Un arrêté réglementant le stationnement doit être établi, pour délimiter la zone concernée, la tarification, la période d'application ainsi que toutes les modalités ;

Propose au Conseil Municipal de créer un stationnement payant sur le parking du Lac des Escoumes au tarif unique de 2 euros la journée. L'utilisation des emplacements gérés par horodateur est subordonnée à l'acquittement du droit de stationnement tous les jours, durant la période estivale soit du 1er juillet au 31 août ;

Propose la dépose et le retrait quotidien de l'horodateur en prévention de vandalisme sur l'appareil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

soit 14 voix pour et 3 abstentions (Michèle CORNET, René DRAGUE, Marc PAGES)

Approuve la mise en place d'un stationnement payant sur le parking du Lac des Escoumes du 1^{er} juillet au 31 août,

Approuve l'application d'un tarif unique de 2 euros la journée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Commune de Vinça - Délibération du Conseil Municipal n° 20230308018

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 066-216602300-20230308-20230308018-DE

